

1330^e séance plénièreJournal n^o 1330 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N^o 1410
RECOMMANDATION FAITE AU CONSEIL MINISTÉRIEL
D'ADOPTER UNE DÉCISION RELATIVE À LA CONFÉRENCE
ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2021

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision n^o 3 du Conseil ministériel de Porto relative à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité,

Constatant qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus en vue de tenir la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité avant l'intersession d'été,

Prenant en compte la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité, telle qu'elle figure dans le document publié le 28 juillet 2021 sous la cote FSC.DEL/292/21/Rev.1,

Demande à sa présidente de transmettre à la Présidente en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021, tel qu'il figure dans le document publié le 13 août 2021 sous la cote MC.DD/1/21/Corr.1 ;

Recommande au Conseil ministériel d'adopter la présente décision par une procédure d'approbation tacite expirant le 18 août 2021, à 17 heures HEC.